

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Arrondissement**

Pau

**Délibération 2024-54 du conseil municipal du dix-huit septembre deux mil vingt-quatre**

Le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du Conseil Municipal : 27**

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Nombre de Conseillers présents physiquement : 17**

**Nombre de Conseillers votants : 24**

**Date de la convocation : 12 septembre 2024**

**Date de mise en ligne : 19 septembre 2024**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne		X	Béatrice DELQUIGNIE	
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Didier CLAVERIE	
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline		X	Martine LAUGE	
SALAT	Didier		X		
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	Florent LALUCAA	
JAÉGLÉ	Christine		X		
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle		X	Stéphane LEYDERT	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia		X	Pascal MORA	
SABLÉ	Corentin	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X	Agnès CASENAVE dit MILHET	
AUGUSTO	Alain	X			

**Informations diverses**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : Florent LALUCAA est candidat

Florent LALUCAA est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## Délibération

### **2024-54 : Convention de servitude de passage et de canalisations GRDF – Rue Eugène Daure**

**Rapporteur : Stéphane LEYDERT**

La société GRDF a été instituée en application de l'article 13 modifié de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz : à l'issue de ladite loi, comme de l'article L.111-53 du Code de l'énergie, elle est une entreprise gestionnaire de réseaux de distribution de gaz et dont les missions sont définies à l'article L.432-8 du code de l'Énergie. En cette qualité, la société a statutairement pour objet d'exercer toute activité de conception, construction, exploitation, maintenance et développement de réseau de distribution.

GRDF a engagé des travaux de renouvellement du réseau gaz et des branchements avec la pose d'un coffret collectif pour les logements au-dessus de l'école Pierre Castagnos et un coffret pour la chaufferie cette école (parcelle AD40). L'emprise de cet ouvrage traverse la Rue Eugène Daure (voir plan joint).

Le Conseil Municipal est invité à :

#### **APPROUVER**

Art 1 – Le projet de convention de servitude de passage au profit de GRDF, sur la parcelle cadastrée AD40 conformément à la convention ci-annexée.

#### **AUTORISER**

Art 2 – Le Maire à signer la convention de servitude de passage susvisée et tous les actes qui s'y rattachent.

#### **Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Signature du secrétaire de séance

LALUCAA Florent

